Ministère de
la Sécurité publique
Québec

Direction générale des affaires ministérielles

PAR COURRIEL

Québec, le 27 mars 2019

N/Réf. : 130482

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 février 2019, visant à obtenir : Toutes les correspondances (lettres, courriels, textos, notes, avis, etc.) envoyées et reçues entre la ministre de la Sécurité publique ou son sous-ministre et un/e ministre ou un/e sous-ministre du gouvernement fédéral de M. Justin Trudeau, depuis le 1er octobre 2018.

Nous vous transmettons les correspondances repérées qui vous sont accessibles en vertu de la Loi sur l'accès.

Nous avons également repéré une correspondance du 20 décembre 2018 du ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé, M. Bill Blair, portant sur la mise en œuvre de la Loi sur le cannabis. En application de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons, à communiquer avec le responsable de l'accès à l'information de l'Agence des services frontaliers du Canada pour l'obtenir. Il peut être joint aux coordonnées suivantes :

Monsieur Dan Proulx
Coordonnateur de l'accès à l'information et
de la protection des renseignements personnels
333 rue River Nord
14e étage, Tour A
Vanier, (Ontario) K1A 0L8
Téléphone : 343 291-7021
Télécopieur : 343 291-7012
Courriel : ATIP-AIPRP@cbsa-asfc.gc.ca

...2

2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 11010
Télécopieur : 418 643-0275

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Ministre de la Sécurité publique
et de la Protection civile

Minister of Public Safety and
Emergency Preparedness

Ottawa, Canada K1A 0P8

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CABINET DE LA MINISTRE

22 JAN. 2019

REQUÊTE:
COTE

JAN 16 2019

L'honorable Geneviève Guilbault
Ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier 5e étage
Québec, Québec G1V 2L2

Chère Collègue,

Vous vous souviendrez sans doute que, lors de la réunion des ministres FPT responsables de la sécurité civile tenue en mai 2018, les ministres ont discuté de la Stratégie de sécurité civile pour le Canada (Stratégie de SC), qui tracera la voie à suivre pour renforcer la résilience de la société canadienne d'ici 2030.

La Stratégie de SC est fondée sur les principes fondamentaux énoncés dans le cadre de sécurité civile pour le Canada et le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes des Nations Unies, dans le but d'établir les priorités FPT visant à renforcer la résilience de la société canadienne d'ici 2030. Elle appuie les rôles et responsabilités présentés dans le cadre de sécurité civile pour le Canada, et elle cherche à orienter les gouvernements FPT et leurs partenaires respectifs en matière de SC, pour mener à bien les priorités visant à accroître la capacité du Canada à évaluer les risques afin de prévenir/d'atténuer les catastrophes, de s'y préparer, d'intervenir et de se rétablir.

En mai, les ministres FPT ont demandé aux cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU) de remettre sur pied un groupe de travail dans le but d'achever la Stratégie de SC au plus tard la première semaine de juillet 2018. Les ministres ont également convenu que les représentants devaient accélérer le déroulement des consultations restantes à l'aide de la version de juillet du document pour veiller à ce qu'il reflète les opinions de leurs intervenants respectifs, afin que les ministres soient en mesure d'approuver et de publier la Stratégie de SC le plus rapidement possible, idéalement avant la fin de l'année civile (décembre 2018).

J'ai le plaisir de vous annoncer que le 6 décembre 2018, les sous-ministres FPT ont approuvé la Stratégie, à la suite de la recommandation des CSRGU. La collaboration de tous les gouvernements FPT a permis la préparation de ce document exhaustif. J'aimerais vous remercier sincèrement, vous et vos représentants, pour votre soutien collectif pendant ce processus.

Comme vous le savez, la prochaine réunion des ministres FPT responsables de la sécurité civile est prévue pour les 24 et 25 janvier 2019, à Edmonton, en Alberta. Votre invitation officielle a été envoyée à vos représentants, conformément à la pratique habituelle. Je suis impatient de vous voir à Edmonton, puisqu'il s'agira d'une occasion de discuter l'implémentation de la Stratégie de SC et, en plus de la diffuser publiquement. Afin de soutenir cette annonce officielle, vous trouverez ci-joint la version finale de la Stratégie de SC pour le Canada, pour votre approbation.

Je vous remercie de votre collaboration et de votre soutien continus.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Pièce jointe: (1)

Minister of Public Safety and Emergency Preparedness

Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Ottawa, Canada K1A 0P8

NOV 14 2018

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CABINET DE LA MINISTRE
20 NOV. 2018
REQUÊTE COTE 129363

L'honorable Madame Geneviève Guilbault
Ministre de la Sécurité publique
Tour des Laurentides, 2525, boul. Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la ministre,

Je vous écris aujourd'hui pour vous transmettre des renseignements importants au sujet des services de police dans les collectivités inuites et des Premières nations.

Le 10 janvier 2018, j'ai eu le plaisir d'annoncer un investissement fédéral pouvant aller jusqu'à 291,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour les services de police dans les collectivités inuites et des Premières nations. Ce financement permanent, qui inclut une indexation à 2,75 % pour tenir compte de l'augmentation du coût des services de police, représente le plus important investissement fédéral dans les services de police des collectivités inuites et des Premières nations depuis 1991. Je suis ravi de confirmer que depuis janvier 2018, certains titulaires d'accords ont même choisi de conclure des ententes de 10 ans afin d'assurer l'avenir de leurs services de police.

J'ai clairement indiqué à de nombreuses reprises que cet investissement sans précédent ne marquait pas la fin de cette discussion. Il reste encore beaucoup à faire afin de s'assurer que les collectivités continuent de profiter de mécanismes efficaces pour soutenir leurs services policiers et leur sécurité. Cette discussion se poursuit aujourd'hui.

Je suis heureux de vous informer que j'ai obtenu de nouveau financement pour appuyer les investissements dans les installations des services policiers situées dans les collectivités inuites et des Premières nations. Le gouvernement du Canada, par l'entremise de son nouveau programme de *Financement des installations des services policiers des Inuits et des Premières Nations*, investira un montant de 88,6 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2018-2019, pour aider à la réparation, à la rénovation ou au remplacement des installations de services policiers appartenant à des collectivités inuites et des Premières nations. Avec cet investissement, les collectivités inuites et des Premières nations disposeront d'une nouvelle formule de financement particulière pour combler les lacunes dans les installations de services policiers et se conformer aux normes actuelles de santé et de sécurité relatives aux édifices et aux installations de services policiers.

Le financement sera accordé en deux phases. À la première phase (2018-2019 à 2019-2020), les communautés avec des installations de police réputées nécessité des réparations urgentes seront contactées pour être considérées pour le financement du programme. Entre-temps, nous entreprendrons un examen indépendant de l'état des installations actuelles des services policiers dans les collectivités inuites et des Premières nations afin d'étayer les décisions de financement ultérieures.

À la deuxième phase (de 2020-2021 à 2024-2025), l'octroi de fonds pour les installations des services policiers se fera en fonction de l'évaluation professionnelle et d'un ensemble de critères nationaux.

Toutes les décisions de financement seront prises en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les organisations et les collectivités des Premières nations et des Inuites.

Les investissements effectués dans le cadre de ce nouveau programme se feront selon un modèle de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, selon un rapport de 52 % et 48 %, respectivement. Conséquemment, il sera important de travailler ensemble pour combler toutes les lacunes existantes dans l'infrastructure policière de votre administration. Pour le moment, j'aimerais connaître l'intérêt et la capacité de votre administration à prendre part au partage des coûts de ces investissements.

Mon ministère communiquera avec vos représentants au cours des prochains jours afin de leur communiquer des renseignements détaillés sur le déploiement proposé de ce nouveau programme et les investissements proposés à court terme pour identifier les installations comportant des lacunes représentant un risque urgent pour la vie humaine.

J'ai hâte de continuer ces travaux importants avec vous afin de nous assurer que ces nouveaux investissements contribuent à l'amélioration des installations et de la qualité des services policiers, et surtout, à l'édification de collectivités inuites et des Premières nations plus sécuritaires.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le/la ministre, mes sincères salutations,

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Pièce jointe : (1)

Le gouvernement du Canada investit dans les installations de services de police des Premières Nations et des Inuits

Communiqué

Pour diffusion immédiate

15 novembre 2018
Ottawa (Ontario)
Sécurité publique Canada

Comme toutes les collectivités au Canada, les collectivités autochtones devraient être des endroits sûrs où les familles peuvent s'épanouir et où les économies locales peuvent prospérer. La sécurité publique est essentielle à cette prospérité.

Aujourd'hui, l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, a annoncé que le gouvernement du Canada investira 88,6 millions de dollars sur sept ans dans les installations des services de police dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits afin de s'assurer que les agents de police qui desservent ces collectivités travaillent dans des installations sécuritaires.

Reconnaissant qu'il existe des besoins immédiats en matière d'infrastructure policière des collectivités des Premières Nations et des Inuits, un nouveau programme fédéral, *Financement pour les installations de services de police des Premières Nations et des Inuits*, fournira des fonds visant à réparer, rénover ou remplacer les installations des services de police appartenant à des collectivités des Premières Nations et des Inuits à compter de 2018-2019. Le programme aidera à s'assurer que l'infrastructure policière est conforme aux normes actuelles régissant la construction, les installations des services de police, ainsi que la santé et la sécurité.

Ce programme, dont le coût est partagé avec les provinces et les territoires (le gouvernement fédéral assume 52 % du financement, et les gouvernements provinciaux et territoriaux 48 %), sera mis en œuvre en deux phases :

- Au cours de la première phase, soit dès maintenant, les collectivités dont on sait que les installations de services de police nécessitent des réparations urgentes seront contactées pour avoir accès au financement de programme au cours des deux prochaines années.
- Au cours de la deuxième phase, qui débutera en 2020-2021, les projets seront sélectionnés aux fins de financement en fonction des résultats d'une évaluation professionnelle des installations des services de police des Premières Nations et des Inuits et d'un ensemble de critères de mérite nationaux.

Des installations des services de police sécuritaires permettront la prestation de services de police de meilleure qualité et contribueront à la sécurité des collectivités des Premières Nations et des Inuits.

Citations

« Par l'intermédiaire de services de police culturellement pertinents, le Programme des services de police des Premières Nations protège la sécurité de plus de 400 000 membres des collectivités des Premières Nations et Inuits. En nous appuyant sur les investissements importants faits par notre gouvernement dans les nouveaux agents, les salaires et l'équipement, nous faisons de nouveaux investissements dans les installations des services de police afin que les agents puissent faire leur travail de manière appropriée et garder leurs collectivités en sécurité. »

- – L'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Faits en bref

- Au cours des prochains mois, le gouvernement lancera un processus d'appel d'offres pour une évaluation professionnelle des installations des services de police des Premières Nations et des Inuits. Cette évaluation éclairera la sélection des projets d'infrastructure de la phase deux.
- Le gouvernement du Canada investit aussi jusqu'à un maximum de 291,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, dans les services de police dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits actuellement desservies en vertu du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN). Pour la première fois, il s'agira d'un financement continu qui comprendra une augmentation annuelle de 2,75 % pour tenir compte de l'inflation.
- Par l'entremise de la PSPPN, les coûts des ententes sur les services de police dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits sont partagés avec les provinces et les territoires, et appuient la prestation de services policiers professionnels, dévoués et adaptés aux besoins dans plus de 450 collectivités partout au Canada.

Liens connexes

- 291,2 millions de dollars seront investis pour la sécurité des collectivités autochtones

– 30 –

Personnes-ressources

Scott Bardsley
Conseiller principal pour les communications
Cabinet du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

613-998-5681
scott.bardsley@canada.ca

Relations avec les médias
Sécurité publique Canada
613-991-0657
ps.mediarelations-relationsaveclesmedias.sp@canada.ca

Québec

Gouvernement du Québec
La vice-première ministre
La ministre de la Sécurité publique
La ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 29 novembre 2018

Monsieur Ralph Goodale
Ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile du Canada
269, avenue Laurier, 19e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Monsieur le Ministre,

Les conditions météorologiques difficiles qui sévissent aux Îles-de-la-Madeleine ont provoqué des pannes électriques importantes et une panne de télécommunication majeure. Le gouvernement du Québec requiert des ressources humaines et matérielles supplémentaires à celles présentement déployées sur le terrain en soutien aux municipalités affectées par ces pannes électriques. L'ampleur de la situation fait en sorte que l'intervention du gouvernement du Québec a atteint sa capacité maximale pour certains enjeux spécifiques.

Le gouvernement du Québec a défini les besoins prioritaires pour lesquels une assistance fédérale est nécessaire de concert avec le ministère de la Sécurité publique du Québec :

a. Fournir un transport aérien aux divers intervenants qui doivent se rendre aux Îles-de-la-Madeleine puisque les transporteurs civils sont dans l'incapacité d'accomplir la tâche.
b. Effectuer des tâches de reconnaissance auprès des résidents des Îles-de-la-Madeleine afin de s'assurer de la santé et de la sécurité de ceux-ci.
c. Assister les agents de la Sûreté du Québec dans leurs besoins en mobilité pour l'évacuation des sinistrés et dans leurs efforts de présence visant à rassurer les citoyens, mais en excluant les tâches de maintien de l'ordre.

Ainsi, nous sollicitons l'assistance du gouvernement du Canada afin d'appuyer les efforts d'intervention d'urgence aux Îles-de-la-Madeleine. La durée de l'assistance fédérale sera déterminée en fonction de l'évolution de la situation et de la réalisation des tâches sur le terrain.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Guilbault

Tour des Laurentides, 5e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-2112
Télécopieur 418 646 6168

Québec

Gouvernement du Québec
La vice-première ministre
La ministre de la Sécurité publique
La ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 1er décembre 2018

Monsieur Ralph Goodale
Ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile du Canada
269, Laurier Ouest, 19e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Monsieur le Ministre,

Le 29 novembre dernier, je vous écrivais afin de solliciter des ressources spécialisées 3 Forces armées canadiennes (FAC) pour appuyer les efforts d'intervention d'urgence face aux conditions météorologiques difficiles qui ont provoqué des pannes électriques importantes et une panne de télécommunication majeure aux Îles-de-la-Madeleine. Vous avez répondu promptement, et le jour même les FAC étaient en déploiement.

Par la présente, je vous confirme que les conditions entourant les pannes de télécommunications et électriques se sont grandement améliorées au cours des dernières heures. De plus, les ressources disponibles sur place sont maintenant suffisantes pour assurer le rétablissement de la situation sans l'apport des ressources spécialisées des FAC.

Je tiens à vous remercier de votre collaboration dans cet important déploiement. Les femmes et les hommes des FAC qui ont participé à l'établissement d'un pont aérien et au rétablissement d'un lien de télécommunication d'urgence ont réalisé un travail remarquable et fort apprécié des citoyens, de l'ensemble des intervenants en sécurité civile et des autorités municipales des Îles-de-la-Madeleine. J'aimerais aussi souligner la collaboration exemplaire de la brigadier-général, Mme Jennie Carignan, ainsi que des officiers de liaison de la Force opérationnelle interarmées (Est) de la 2e Division du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Guilbault

Tour des Laurentides, 5e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-2112
Télécopieur : 418 646-6168